



Doc. 12448

17 décembre 2010

Associer les femmes à la prévention et au règlement des conflits non résolus en Europe

Réponse à Recommandation¹: Recommandation 1909 (2010)
Comité des Ministres

1. Le Comité des Ministres se félicite de la [Recommandation 1909 \(2010\)](#) de l'Assemblée parlementaire « Associer les femmes à la prévention et au règlement des conflits non résolus en Europe », qui soulève d'importantes questions concernant une participation équilibrée des femmes et des hommes dans la prévention et le règlement des conflits non résolus. Il a porté la recommandation à l'attention des gouvernements et l'a également communiquée au Comité directeur pour l'égalité entre les femmes et les hommes (CDEG) pour information et commentaires éventuels.
2. Le Comité des Ministres se réjouit de pouvoir informer l'Assemblée qu'il a adopté la Recommandation CM/Rec(2010)10 aux Etats membres sur le rôle des femmes et des hommes dans la prévention et la résolution des conflits et la consolidation de la paix en juillet 2010. Il examinera la mise en œuvre de cette recommandation en temps voulu. Le Comité informe également l'Assemblée que la future Convention du Conseil de l'Europe pour prévenir et combattre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique couvrira les actes de violence contre les femmes dans les situations de conflit.
3. Le Comité des Ministres note en outre que la recommandation de l'Assemblée va dans le sens des priorités de la Résolution « Comblers le fossé entre l'égalité de jure et l'égalité de facto pour réaliser une véritable égalité entre les femmes et les hommes » et du Plan d'action « Relever le défi de la réalisation de l'égalité de jure et de l'égalité de facto entre les femmes et les hommes », qui ont été adoptés par la 7^e Conférence du Conseil de l'Europe des ministres responsables de l'égalité entre les femmes et les hommes (Bakou, 24-25 mai 2010). Le Comité des Ministres note en particulier la priorité III du plan d'action « participation égale des femmes et des hommes à la vie politique, publique et économique, y compris à la prise de décision ». Le 29 septembre 2010, le Comité des Ministres a décidé que la résolution et le plan d'action susmentionnés seront pris en compte dans les futurs travaux du Conseil de l'Europe dans le domaine de l'égalité entre les femmes et les hommes.

1. adoptée à la 1101^e réunion des Délégués des Ministres (8 décembre 2010)

